

**MISSION LOCALE DES
JEUNES DU BOCAGE**

18, rue Henri Laforest

61100 FLERS

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



CABINET BASTIANUTTI

François BASTIANUTTI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Maîtrise de droit
E.S.C. Le Havre - Caen

MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE

**18, rue Henri Laforest
61100 FLERS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

41, rue de la 11ème Division Britannique
61100 FLERS

Tél : 02 33 98 26 00 - E-mail : bastianutti@cab-bastianutti.fr

Site web : www.cab-bastianutti.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019**

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Conseil d'Administration du 29 mai 2015, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de **l'ASSOCIATION MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE** relatifs à l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2019** tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de **l'ASSOCIATION MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du **1^{er} JANVIER 2019** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé page 7 de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1 – Rattachement des subventions

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'Association, j'ai été conduit à examiner les règles concernant la comptabilisation des subventions versées à cette dernière.

Mes travaux ont consisté à examiner les principes de rattachement des produits de l'exercice à la clôture 2019 pour les subventions attribuées à l'année civile ou sur une période différente et leur correcte application.

2 – Evaluation des engagements de retraite

L'Association comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite.

La note paragraphe 2-2.1.1 de l'Annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite pour un montant de 65 040 € au 31/12/2019.

Mes travaux ont consisté à :

- examiner les données et modalités de calcul,
- apprécier les hypothèses retenues,
- vérifier le caractère approprié des informations données dans la note de l'annexe.

3 – Comptabilisation des fonds dédiés

L'association a comptabilisé des fonds dédiés au 31/12/2019. La note, paragraphe 2-3 de l'Annexe en précise les modalités de calcul.

Mes travaux ont consisté à :

- examiner les données et modalités de calcul
- vérifier le caractère approprié de l'information donnée dans la note de l'annexe.

4 – Evaluation des contributions volontaires

Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai été conduit à examiner le mode d'évaluation des contributions volontaires (comptabilisées en classe 8) au pied du compte de résultat, sous la rubrique « Mise à disposition gratuite des locaux » pour un montant de **37 744 € en 2019**.

Mes travaux ont consisté à examiner les bases et modalités de calcul des contributions volontaires, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir le caractère approprié des informations données dans la note paragraphe 3-2 de l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaire.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre ASSOCIATION

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'ASSOCIATION à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Flers, le 2 juin 2020

Le commissaire aux comptes : François BASTIANUTTI

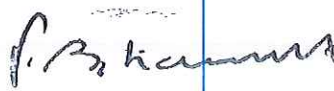


ASS Mission Locale des Jeunes du Bocage

Actif			Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et développement					
		Concessions, logiciels et droits similaires	4 891	4 891		26	
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	4 891	4 891		26	
		Immobilisations corporelles	Terrains				
			Constructions				
Inst.techniques, mat.out.industriels	115 984		97 220	18 763	29 196		
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL	115 984	97 220	18 763	29 196		
	Immobilisations financières	Participations					
		Créances rattachées à des participations					
Titres immob. activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	Autres immobilisations financières						
	TOTAL						
	Total I	120 875	102 112	18 763	29 222		
	Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
			En cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
TOTAL							
Créances		Avances et acomptes versés sur commande				1 244	
		Créances usagers et comptes rattachés					
		Autres créances	184 781		184 781	297 778	
		TOTAL	184 781		184 781	297 778	
		Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	215 083			215 083	88 354		
Charges constatées d'avance (4)	3 393			3 393	1 267		
Total II			403 257		403 257	388 643	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III							
Primes de remboursement des emprunts IV							
Ecart de conversion Actif V							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			524 133	102 112	422 021	417 866	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

ASS Mission Locale des Jeunes du Bocage

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	14 596	14 596
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	160 235	164 171
	Résultat de l'exercice	3 104	-3 935
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	40 579	40 579
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		218 515	215 411
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	91 275	96 695
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	63 000	28 607
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		154 275	125 302
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 626	15 623
	Dettes fiscales et sociales	39 603	58 884
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	0	2 644
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total III		49 230	77 152
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		422 021	417 866
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	49 230	77 152
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



ASS Mission Locale des Jeunes du Bocage

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation	725 535	784 313
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	27 644	67 867
	Autres produits		52
	Total des produits d'exploitation I	753 180	852 233
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	18 455	18 246
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	110 390	108 153
Opér. commun	Impôts, taxes et versements assimilés	27 064	33 750
	Salaires et traitements	415 480	492 936
	Charges sociales	132 757	180 182
	amortissements	11 659	13 582
	provisions		
	Dotations d'exploitation		
	• sur immobilisations		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		5 900
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges		
Produits financiers	Total des charges d'exploitation II	715 807	852 752
	Résultat d'exploitation (I-II)	37 372	-518
	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	269	883
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	269	883
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	144	7
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	144	7
	Résultat financier (V-VI)	124	876
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	37 497	357
	Renvois		
	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

ASS Mission Locale des Jeunes du Bocage

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	4
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	2	4
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	115
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	3	115
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		0	-110
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		28 607	24 424
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		63 000	28 607
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		782 059	877 546
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		778 955	881 481
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		3 104	-3 935
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		37 744	37 744
Bénévolat	Prestations en nature	37 744	37 744
	Dons en nature		
Charges		37 744	37 744
Secours en nature	Mise à disposition de biens et services	37 744	37 744
	Personnel bénévole		

P. B. Kamm



KPMG S.A.
8, Rue Denys Boudard
La Lande Patry
Boite Postale 273
61105 FLERS Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 65 06 60
Télécopie : +33 (0)2 33 96 19 45
Site internet : www.kpmg.fr

**ASS Mission Locale des Jeunes du
Bocage**

**Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos le
31/12/2019**

mai 2020
ASS Mission Locale des Jeunes du Bocage
18, rue Henri Laforest
61100 FLERS
Ce rapport contient 9 pages



Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.1.1	Présentation des comptes	1
1.1.2	Méthode générale	1
1.1.3	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	1
2.1	Actif	1
2.1.1	Tableau des immobilisations	1
2.1.2	Tableau des amortissements	1
2.1.3	Immobilisations incorporelles	2
2.1.4	Immobilisations corporelles	2
2.1.5	Créances	3
2.2	Passif	4
2.2.1	Provisions pour risques et charges	4
2.2.2	Etat des dettes	5
2.3	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	6
2.3.1	Subventions de fonctionnement affectés	6
3	Autres informations	6
3.1	Honoraires des commissaires aux comptes	6
3.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	7
3.3	Informations concernant la crise sanitaire liée au Covid19	7

P. B. K...

17 juin 2020



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.1.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03) ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.1.3 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants Investissements directs
Matériel de bureau et matériel informatique	1 200 €

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements, aménagements	Linéaire	3 à 5 ans





2.1.5 Créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Avance et acomptes versés			
Autres produits à recevoir	184 781 €	184 781 €	
Charges constatées d'avance	3 393 €	3 393 €	
TOTAL	188 174 €	188 174 €	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours



2.2 Passif

2.2.1 Provisions pour risques et charges

2.2.1.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	66 200 €		1 160 €	65 040 €
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	22 000 €			22 000 €
Provisions / parrainage	915 €			915 €
Provision pour travaux	7 580 €		4 260 €	3 320 €
Total	96 695 €		5 420 €	91 275 €

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 65 040 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (62 ans), d'une actualisation de 1 % et d'un taux de charges sociales de 42 %. Cette provision est entièrement comptabilisée sur cet exercice.

Les provisions pour charges incluent un engagement de 3.3 k€ auprès de la SCI Ecureuil concernant des travaux de mise aux normes effectués en 2014.

P. B. Kamm



2.2.2 Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- A 2 ans au maximum à l'origine				
- A plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 626 €	9 626 €		
Dettes fiscales et sociales	39 603 €	39 603 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	49 230 €	49 230 €		

P. B. K...

2.3 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

2.3.1 Subventions de fonctionnement affectés

Situations Ressources	Montant des fonds affectés au projet (2)	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C
Relation entreprise Garantie Jeunes Parrainage		27 692 915	27 692 915	63 000	63 000
TOTAL		28 607	28 607	63 000	63 000

La quote-part de la subvention 2019 garantie jeunes correspondant à l'accompagnement, en 2020, des jeunes pris en charge dans ce dispositif en 2019 a été comptabilisée en fonds dédiés pour un montant de 63 000 € selon les paramètres suivants :

- Jeunes entrés dans le dispositif en 2019 : 90
- Subvention par jeune : 1 400 €
- Quote-part 2020 de la subvention 2019 : 50 % (la durée de l'accompagnement étant de 12 mois, les jeunes sont entrés dans le dispositif au fur et à mesure de l'année 2019)

Soit le calcul suivant : $90 * 1\,400 \text{ €} * 50 \% = 63\,000 \text{ €}$.

3 Autres informations

3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	4 692 € TTC



3.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

La Communauté de Communes d'Athis, Tinchebray, Putanges, Landisacq, La Chapelle d'Andaine, Briouze, Passais la Conception, Domfront et la ville de la Ferté Macé ainsi que la ville de Flers, pour les permanences dans les quartiers St Michel et St Sauveur, mettent gratuitement à disposition la Mission Locale des Jeunes du Bocage des bureaux, lignes téléphoniques, fax et photocopieurs.

La valorisation de ces mises à disposition est de 37 744 €.

Cette valorisation est calculée à partir d'un coût par permanence sur une communauté de communes, multiplié par le nombre de permanence tenue sur l'ensemble des communautés de communes.

3.3 Informations concernant la crise sanitaire liée au Covid19

En raison de l'épidémie du Covid19 et des mesures de confinement décidées par le Gouvernement à compter du 17 mars, l'association se trouve impactée par les mesures sanitaires mises en place.

Cet évènement n'a donc pas impacté le bilan et le compte de résultat clos à la date du 31 décembre 2019.

Les conséquences attendues en 2020 pour l'association sont de plusieurs natures ;

- Mise en place du télétravail pour l'ensemble du personnel de la Mission Locale
- Fermeture des locaux et de l'accueil du public
- Investissement en matériels et équipements informatiques et utilisation des PC portables déjà présents, afin de faciliter le travail des conseillers et garder un lien avec les jeunes (rendez-vous en visio-conférence, téléphoniques, SMS)

Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité et limiter au mieux les impacts économiques et financiers sur les états financiers 2020.

